







A l'unanimité les syndicats ont rejeté le 14 mars dernier au comité technique la proposition visant à privatiser le service du fossoyage. La mairie va t-elle malgré tout passer en force ? Au lieu de résoudre les problèmes rencontrés au sein des équipes du service fossoyage, la collectivité confie certaines de leurs missions au privé.

De quoi agacer des agents de ce service surpris par cette décision et à qui l'on veut faire porter cette responsabilité!

Une réelle souffrance des agents non prise en charge à ce jour risque d'aggraver une situation déjà bien dégradée.

Alors que les « **économies à tout va** » sont en débat dans toutes les directions, la privatisation aura des conséquences financières **lourdes pour la collectivité et les usagers**.

La crainte est qu'à terme, on aboutisse à une privatisation totale du service fossoyage. La présence humaine n'existera plus pour gérer les désordres qui pourraient se produire dans l'enceinte d'un cimetière.

La gestion des cimetières doit rester un service public du ressort communal et pour lequel Madame le Maire est investi d'un pouvoir de police.

POUR LA DIGNITE DES OBSEQUES ET LE RESPECT DU AUX DEFUNTS, NOUS AVONS BESOIN DES FONCTIONNAIRES POUR ENTRETENIR ET GERER LES CIMETIERES.

LE SERVICE PUBLIC EST DE RENDRE UN SERVICE DE QUALITE SANS FAIRE DE PROFIT.

Pour toutes ses raisons, les élus du comité technique ne siégeront pas à ce comité technique.